



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile,  M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme  MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS</b> : M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-  Jacques, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ; M.BARDEAU Francis à M.DRUART David ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.		

### Objet : Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire le 28 avril 2010 et suite à divers mouvements de personnel il est proposé aux membres du conseil d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté et d'y porter les suppressions et créations de postes suivants :

**Postes à supprimer :**

- 1 éducatrice de jeunes enfants à temps non complet 28 heures
- 1 auxiliaire de puériculture à temps non complet 28 heures
- 1 garde champêtre principal à temps complet

**Postes à créer :**

- 1 auxiliaire de puériculture à temps complet
- 1 animateur à temps complet
- 2 contrats uniques d'insertion
- 1 adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel Communautaire telles que présentées ci-dessus.

**INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

**CHARGE** Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.